

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1423

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

150e, et ...

On ne va pas chinoiser, mais il faut bien reconnaître que les femmes ont tendance à passer à la trappe de l'Histoire avec un grand H. Exemple: 1848, la Constitution helvétique, la Suisse passe à l'ère moderne et tutti quanti. Le tout évoque une ribambelle flamboyante d'hommes prestigieux à pied à cheval, qui ont œuvré à la modernisation du pays. Et c'est tant mieux. Et puis, ce n'est pas du tout tant pis pour les femmes, parce que, bien que fondues dans la grisaille feutrée de belles demeures ou dans celle des campagnes, des usines, voire de la rue, elles ont existé. Nous les avons mises en lumière pour vous, en écoutant la radio, en nous plongeant dans un passé plus lointain, en fouillant l'histoire de la Constitution, en nous promenant dans un musée, en surfant sur Internet, sans oublier de faire un tour en ville. Bonne découverte.



Les grandes oubliées

Radio Suisse romande la Première. Depuis le début de l'année, à plusieurs reprises, deux hommes: Blaise Angel, producteur de *Marabout' d'ficelle* (15h à 17h) et son invité, Georges Andrey, historien, avec la complicité de Jean-François Panet, dialoguent finement entre retenue et respect, curiosité et savoir, de la condition des femmes dans la première moitié du XIXe siècle, et ce dans le cadre des séquences *Idée suisse*, sorte de commémoration radio-phonique du 150e anniversaire de la création de l'Etat fédéral. Il est question de droits, de conditions de travail, de prostitution et du premier périodique féministe de Suisse: *Le droit des femmes*, un seul numéro publié en 1833... par un homme! Morceaux choisis de ces entretiens.

Blaise Angel: Des historiennes, au XIXe siècle?

Georges Andrey: «A ma connaissance, elles n'ont pas laissé de souvenirs. Au fond, c'était impensable.»

B. A. Où sont les femmes?

G. A. «Je serais tenté de dire qu'elles sont partout, mais on ne les voit pas. Elles jouent les seconds rôles. Elles sont omniprésentes dans la vie privée. Démographiquement, elles sont plus nombreuses que les hommes. Il y a une émigration militaire: à l'époque napoléonienne, la Suisse doit fournir 16 000 hommes en permanence. Il y a aussi une émigration civile: domes-

tiques, fromagers qui vont travailler en France, Suisses de porte, Suisses d'Eglise. L'émigration féminine – servantes surtout – existe également, mais elle est moins forte.

Le rôle de la femme dans la famille est fondamental, elle accouche, élève les enfants et gère la maison.

Les femmes sont présentes dans l'économie, partout, mais jamais dans les échelons supérieurs, sauf dans les professions strictement féminines comme l'obstétrique, longtemps dominée par les sages-femmes. Il existe tout un savoir-faire féminin ignoré des hommes, un maillon essentiel de la machine économique se trouvant entre leurs mains. Ce patrimoine a disparu.

Les femmes ont également guerroyé. A Stans, elles ont résisté aux hommes avec violence. Dans les Grisons, durant la Révolution française, une femme a arrêté l'armée française qui arrivait avec ses canons. On l'appellera «la fille aux canons d'Ems». Avant la guerre du Sonderbund, à Fribourg, des femmes vont mettre en fuite les corps francs venus chasser les jésuites.

Là où on ne les voit pas du tout, c'est dans la vie politique et dans l'Eglise. Elles sont des fidèles, mais elles n'ont pas de rôle dans la hiérarchie ecclésiastique, sauf dans les couvents de nonnes.»

Micro société féminine et bonne société lausannoise, «Gens bien et gens de biens», vues par l'historien anglais installé à Lausanne, Edward Gibbon, en 1750. Extrait: «Elle était composée de quinze à vingt jeunes demoiselles de bonne famille. La plus âgée n'avait peut-être pas vingt ans. Toutes agréables, plusieurs jolies et deux ou trois d'une beauté parfaite. Elles s'assemblaient dans les maisons des unes et des autres presque tous les jours. Sans y être sous la garde ni même la présence d'une mère ou d'une tante. Au milieu d'une foule de jeunes gens de toutes les nations d'Europe, elles étaient confiées à leur seule prudence. Elles riaient, dansaient, jouaient aux cartes et même des comédies. Mais au sein de cette gaieté insouciante, elles se respectaient elles-mêmes et étaient respectées par les hommes.»

«Les femmes ont pris conscience qu'elles devaient étudier elles-mêmes leur passé. L'histoire des femmes par les hommes, c'est comme étudier la société paysanne à travers le discours de l'élite. Il y a quelque chose de truqué.»

B. A. Les femmes en Suisse, avant la proclamation de la République helvétique, sont-elles des femmes-objets?

G. A. «Dans une certaine mesure, oui. Une grande partie de la formation consiste à en faire des auxiliaires de l'homme, qui est manifestement le chef du ménage. Et le Code civil suisse,

et nous et nous...

récemment encore, était une affirmation de la primauté du mâle dans toutes les couches de la population.»

B. A. En 1798, la proclamation de la République helvétique change-t-elle quelque chose à la condition de la femme?

G. A. «Nombre de femmes, conscientes de leur valeur, s'engagent en politique, sans mandat bien sûr. Dans les sociétés féminines, les «cabinets des dames», on refait le monde. Des femmes, dans les couches supérieures de la société, espèrent le changement. A juste titre, d'ailleurs. La Révolution instaure le principe de l'égalité entre les hommes, cela veut dire aussi les femmes. Il est question de «Menschenrecht» et pas de «Männerrecht». Elles n'ont pas obtenu de droits politiques, mais certains droits civiques, notamment le droit au divorce. Mais on fera marche arrière sous la Restauration.»

B. A. Le destin des jeunes filles est-il tout tracé?

G. A. «C'est la mère qui éduque la fille. A la campagne, les filles font très jeunes tous les travaux. Elles portent des charges impressionnantes: 50 à 80 kilos de foin. En ville, le travail est plus ménager. Le mariage est arrangé d'avance afin d'éviter les mésalliances. La dot de la femme est fondamentale, mais un homme ne peut pas convoler s'il n'est pas jugé capable d'entretenir une famille. L'union matrimoniale se fait en deux temps: les fiançailles, puis les épousailles dès que la jeune fille est fertile. Un mariage à l'essai, en quelque sorte. A cette époque, une femme stérile est une malédiction divine.»

B. A. La vie est-elle dure?

G. A. «Selon les chiffres bruts, l'industrialisation a apporté une amélioration du niveau de vie national, mais il faut nuancer selon les régions. En revanche, il est indéniable que l'essor de l'usine a constitué un nouvel asservissement de l'homme et de la femme à la machine. On comprend dès lors mieux la violence des revendications féminines.»



Maria Klinger,
26 ans, vannière,
diseuse de bonne
aventure et laissée
pour compte de la
révolution industrielle.
Tiré du livre: *Wider das
Leugnen und Verstellen.
Carl Durheim's
Fahndungsfotografien
von Heimatlosen
1852/53.*

«Malgré la prise de conscience
d'une égalité homme-femme, tout
cela a beaucoup de peine
à s'institutionnaliser, à se concrétiser
dans les faits. C'est plutôt le XXe siècle
qui va commencer à réaliser les vœux
des femmes.»

Extrait de «Pognon, Piété, Patience»

Les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral

Femmes Tour (Ed.)

Publié chez Metropolis, 1998:

Le destin de la femme (Lucerne)

«La femme en tant que telle est créée pour le foyer. Une femme hors de la maison est hors de son élément. Au foyer, la femme est épouse pour son mari, mère pour ses enfants et maîtresse de maison. Elle vit pour le mari, les enfants, le foyer. Dès que la femme pousse son regard en dehors de la maison, s'associe à des groupes extérieurs, entreprend de se faire valoir dans le vaste monde, elle renie sa propre féminité.» Johann Michael Sailer tient ces propos dans son manuel «Ueber Erziehung für Erzieher oder Pädagogik», dont la première édition est publiée en 1807.

Prostitution: délit de survie

B. A. Comment les femmes peuvent-elles gagner leur vie?

G. A. «En dernier ressort, par la prostitution, le plus vieux métier du monde selon l'affreuse expression. Mais, peu à peu, l'idée de l'aide sociale à la femme abandonnée et l'idée de l'éducation pour prévenir la chute en enfer feront leur chemin. Les femmes gagnent nettement moins que les hommes, même à la Belle Epoque. Encore faudra-t-il qu'elles en prennent conscience et, ensuite, que certaines femmes aient le courage d'élever la voix. Il faut une endurance extraordinaire pour tenir le coup. Les premières revendications n'étaient pas salariales. Les ouvrières de fabrique demandaient d'abord de meilleures conditions de travail: meilleur éclairage, air moins vicié et plus de temps libre.»

Profession: vendeuse...

Peu de temps avant la naissance de l'Etat fédéral, alors qu'une vendeuse gagne généralement de 35 à 70 francs par mois, voici le témoignage d'une privilégiée qui gagne 100 francs: «Jusqu'à maintenant, avec ce traitement-là, je n'ai jamais rien pu mettre de côté. Et pourtant, on peut savoir mon nom et demander des renseignements. Je suis, sans vouloir m'en glorifier, modeste dans ma toilette et mes dépenses. Je ne porte ni garnitures, ni fleurs, ni plumes à mes chapeaux, ni de jupon blanc afin d'avoir moins de frais comme blanchissage. Il faut payer sa chambre ou son loyer. Ayant quelques meubles à moi, j'ai pris un petit appartement à un cinquième étage: 21 francs 65 par mois. Je prends mon dîner dehors, n'ayant pas le temps de le faire. Je l'emporte à la maison. Cela revient à 70 centimes par jour. Et si, pour ce qui me concerne, je paye un peu moins que cela, c'est que je me contente d'une ration qui ne me suffit qu'en supplément avec du pain à ce qui me manque de légumes, ne pouvant payer davantage. (...)

Quand je rentre à la maison, il est neuf heures moins le quart. Au travail depuis sept heures du matin, il est pénible de travailler chez soi. (...)

Puis, quand on ne pourra plus servir

dans un magasin, que fera-t-on? Après avoir servi le public, qui recueillera celles qui n'ont ni parents ni fortune? Dieu en prendra soin, mais par le moyen de qui?»

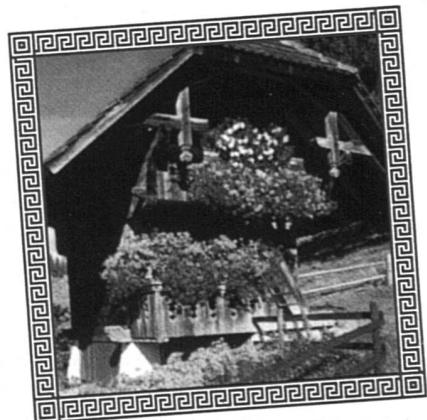
tailleuse, repasseuse, lingère...

G. A. «La détresse psychologique et économique sont les principales causes de la prostitution au XIXe. On trouve toutes les catégories d'âge, même des mineures. La prostitution enfantine est un fait: l'enfance est moins bien protégée qu'aujourd'hui et nombre de fillettes sont abandonnées. La violence envers les femmes est fréquente, ce qui est encore le cas de nos jours. Les prostituées sont considérées comme la lie de la société; on les traite de paresseuses, de dépravées, de perverses, d'assoiffées d'argent, alors que leur situation est surtout due à la pauvreté, sinon à la disette ou à la famine.

On pratique la stérilisation forcée ou l'enfermement des femmes qui ont plusieurs enfants illégitimes. Les peines encourues par elles vont de l'amende à la prison. L'homme, lui, est parfois considéré comme une victime parce qu'il doit payer pour l'enfant. Dans l'esprit du législateur, la prostitution passe même pour une exploitation de l'homme par la femme.»

1803. Acte de médiation. Au moment de l'Indépendance vaudoise, les codes consistoriaux du gouvernement bernois sont encore en vigueur en ce qui concerne les peines relatives à la prostitution: Des courreuses et femmes prostituées: «Enjoignons à tous nos consistoires de veiller à ce que de telles créatures abandonnées soient observées et arrêtées pour être mises sans rémission aux sonnettes ou renfermées dans une maison de correction ou pour être bannies, marquées et fouettées par la main du bourreau ou punies de quelques autres peines corporelles suivant l'exigence du cas et la décision du Sénat.»

Fanny Monney, tricoteuse, 61e condamnation pour prostitution. Elle cause des troubles à la paix publique car elle est souvent mise à la porte de chez elle par l'homme avec lequel elle vit. Ce qui occasionne à chaque fois de violentes disputes. Alcoolique grave, elle racole et se prostitue pour payer son vin.



«Il me semble inopportun que moi, historien homme, j'énumère des femmes importantes, au risque d'en oublier. Ce sont les femmes qui doivent dresser le panthéon des femmes brillantes.»

Emilie Ramuz a fui le domicile conjugal car, selon ses dires, elle était victime des menaces de son mari. Avare, il ne lui permettait pas de vivre décemment et l'obligeait à aller voler des pommes de terre et du bois pour lui pendant la nuit. Elle se cache à Lausanne, car elle sait que son mari la cherche pour lui prendre l'argent qu'elle gagne en se prostituant.

Emma Despont, abandonnée par ses parents partis en Belgique. Elle est surveillée étroitement par la police qui la suspecte de se prostituer pour vivre, car elle fréquente les lieux publics du quartier de la Palud.

Marie Longchamp (1813): célibataire et mère de six enfants illégitimes, issus de différentes liaisons avec des hommes mariés. La Municipalité de Lausanne finit par s'adresser au Département de Justice et police du canton de Vaud et réclame que soient appliquées les sanctions réservées aux prostituées. Elle justifie sa demande par l'étendue des frais d'assistance à payer pour les enfants...

Le droit des femmes

B. A. La Suisse est-elle en avance en matière de droit des femmes, et plus spécialement en matière de presse féminine?

G. A. «Non, la Suisse est plutôt à la remorque. Il faut dire que le féminisme est surtout le fait des grandes villes et que la société suisse est très rurale, peu urbanisée. Le féminisme ne peut pas s'exprimer.

A Zurich, en juillet 1833, *Le Droit des femmes (Das Recht der Weiber)* paraît. Il s'agit du premier périodique féministe suisse. Il n'aura qu'un seul numéro. Des idées d'avant-garde pour la Suisse, ça ne marchera pas, même si, après 1830, la notion de liberté d'expression est dans l'air.

Le rédacteur-éditeur-imprimeur Jean-Jacques Leuthy, Zurichois de la campagne et radical de gauche, s'adresse aux femmes, nombreuses, qui savent lire en Suisse. Sur un plan plus politique, il pense qu'il peut mobiliser la moitié de la population pour son parti. Son féminisme semble sincère; il est même assez violent. Les femmes ne sont cependant pas prêtes. Et il va faire chou blanc. Au fond, Leuthy avait cent ans d'avance sur son temps.»

Brigitte Mantilleri



Tiré de
La Mémoire de l'humanité
Les grands événements
de l'histoire des femmes.
Larousse 1993.

Le droit des femmes: Revue de la femme et de la jeune fille. Une petite revue, mais qui, dans l'expression des idées, est tout à fait remarquable. Trois femmes célèbres devaient illustrer le premier numéro: Catherine II de Russie, la Parisienne Manon Rolland et Germaine de Staél. Les illustrations ne sont pas prêtes, l'imprimeur ne peut retarder la parution, on annonce qu'elles paraîtront dans le prochain numéro, lequel ne paraît pas, et donc nous ne les verrons pas. Il annonce que la préférence sera donnée aux plumes féminines. Son prix est exorbitant: 12 francs suisses par année, soit le loyer d'un mois pour un appartement de trois pièces. Il s'adressait donc à la bourgeoisie, non aux paysannes.

Mme de Staél avait rêvé de conquérir Bonaparte. Elle était séduite par le génie militaire de ce Corse. Il était svelte, pas ventru comme on le verra plus tard. Lui ne la supportait pas; alors, devant cette sorte de quasi-harcèlement, il va l'exiler.

(G. A.)

«Marabout d'ficelle» poursuit sa série «Idée suisse» avec des portraits de personnalités importants durant la période de 1848 à 1914. Du lundi au jeudi à 15h30 Sur RSR, la Première



Image tirée de: *Erinnerung an den Westfälischen Frieden*. Peter F. Kopp, 1998.

«Revisiter le passé» pour bâtir l'avenir, c'était le but de la fête du 12 septembre dernier à Berne. 1848, c'est la naissance de la Suisse moderne, l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale, le passage d'un Etat fédéral à un Etat fédératif. On n'a guère rappelé que si cela avait pu se faire vite et facilement, c'est parce que, l'année précédente, notre dernière guerre civile, le Sonderbund, avait pu être terminée en un temps très bref, sans dommages dévastateurs. C'était dû en partie au génie stratégique du général Dufour, mais plus encore, peut-être, à son désir de ramener rapidement la paix dans le pays, avant que la guerre ne s'internationalise. On n'a guère rappelé son rôle à propos de 1848.

Il n'y aurait pas eu 1848 s'il n'y avait pas eu, deux cents ans plus tôt, la naissance de la Suisse, en 1648. C'est alors que les Puissances, occupées à remodeler l'Europe après la guerre de Trente Ans, ont inscrit dans les traités de Westphalie la reconnaissance de la Confédération helvétique, jusque-là guerre plus qu'une alliance militaire, comme Etat souverain. C'était aussi la fin des dernières prétentions de l'Empire germanique sur tout ou partie du territoire suisse. On n'en a guère parlé en 1998. Pourtant, il s'agissait d'un fait majeur de notre histoire. Et ce succès diplomatique était dû à la vision politique et à l'habileté de Wettstein, à qui sa ville a dédié son principal pont sur le Rhin.

1998 aurait été une bonne occasion de rappeler ce que la Suisse doit au Genevois Henri Dufour et au Bâlois Johann Rudolf Wettstein, et de jeter ainsi un ou deux ponts sur... la Sarine.

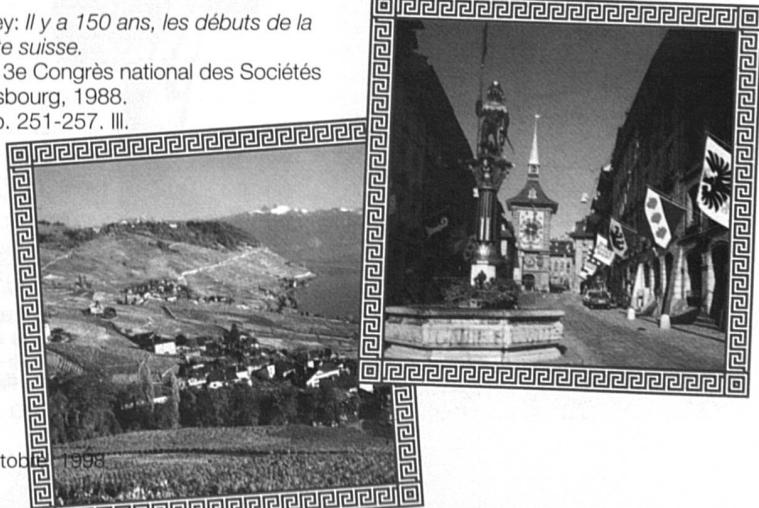
Perle Bugnion-Secretan

Références

Danielle Javet: *La prostitution à Lausanne au dix-neuvième siècle*. Mémoire de licence, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 1984. -110 p.

Georges Andrey: *Il y a 150 ans, les débuts de la presse féministe suisse*.

In: Actes du 113e Congrès national des Sociétés savantes, Strasbourg, 1988. Paris, 1989, pp. 251-257. III.



Les démêlés avec la Constitution

Paradoxalement, l'un des principaux moteurs de l'exclusion des femmes de la sphère publique fut l'article constitutionnel sur l'égalité des Suisses devant la loi (art. 4 de la Constitution de 1848 et de celle que nous connaissons aujourd'hui). En effet, la première phrase de cet article 4: «Tous les Suisses sont égaux devant la loi», fut longtemps «naturellement» conçue comme signifiant: «Tous les hommes suisses sont égaux devant la loi.»

La voie de l'interprétation

Mais, dès la fin du XIXe siècle, un petit nombre de femmes – et quelques hommes qui furent leurs porte-parole – ne l'entendirent pas de cette oreille et tentèrent de se prévaloir justement de cet article 4 pour obtenir le suffrage, arguant que «tous les Suisses» pouvaient aussi bien comprendre le sexe féminin. Il s'ensuivit de cocasses débats juridiques avec, à chaque fois, une issue inéluctable: «Les Suisses», ce sont les hommes suisses.

Deux grands courants s'opposaient dans cette interminable discussion: tout simplement interpréter la Constitution fédérale (CF) et considérer que «tous les Suisses» comprenaient aussi les femmes, ou alors demander son avis au peuple (c'est-à-dire aux hommes) sur cette épingleuse question. Le cénacle exclusivement masculin qu'a longtemps constitué le Tribunal fédéral (TF) a toujours estimé que, «pour des raisons historiques», le terme «les Suisses» ne pouvait être entendu qu'au masculin. Deux personnalités, en particulier, s'illustrèrent dans ce débat. Léonard Jenni, d'abord, un avocat bâlois qui, dans les années 1920, déposa des recours au nom des femmes pour qu'elles soient immédiatement inscrites dans les

des femmes

fédérale

registres électoraux de leur commune de domicile. La deuxième personnalité était la Vaudoise Me Antoinette Quinche, qui donna lieu, en 1957, au célèbre «arrêt Quinche» du Tribunal fédéral, dans lequel celui-ci réaffirmait, une fois encore, que «les Suisses», c'étaient les hommes. Les décisions successives du Tribunal fédéral imposèrent donc que fut «choisie» la seconde voie, celle du changement de la Constitution par votation populaire, autrement dit la plus longue, la plus compliquée et la plus difficile, bref, celle dont on était à peu près sûr qu'elle n'aboutirait à rien avant longtemps. Une première votation fédérale sur le suffrage féminin eut lieu en 1958. Mais les hommes n'étaient pas prêts à partager les droits politiques avec leurs compagnes et refusèrent aux femmes le droit de voter. Le temps – et l'action des militantes – faisant leur œuvre, les femmes obtinrent finalement gain de cause et purent voter sur le plan fédéral dès 1971, c'est-à-dire quelque cent ans après avoir commencé à s'agiter.

Coup de théâtre en 1990

Le 27 novembre 1990, le Tribunal fédéral oblige Appenzell Rhodes-Intérieures à réviser sa Constitution cantonale pour donner le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

Ce jugement tombant au moment où le gouvernement vient à nouveau de poser la question du suffrage, il serait «politique» et constituerait une ingérence dangereuse du pouvoir judiciaire dans le domaine du législateur. (Le 29 avril 1990, la Landsgemeinde avait, pour la 3e fois depuis 1971, refusé le droit de vote aux femmes.)

Des fédéralistes ont crié à l'atteinte à la souveraineté cantonale. Des juristes ont crié qu'on avait court-circuité la procédure normale qui aurait consisté à modifier d'abord la Constitution. Mais on peut faire confiance aux sept juges d'avoir bien réfléchi avant.



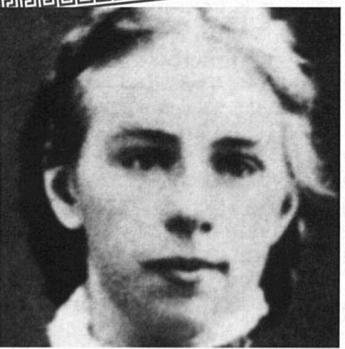
Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899)



Margaretha Faas-Hardegger (1882-1963)



Rosa Neuenschwander (1883-1962)



Emilie Kempin-Spyri (1853-1901)
Photos tirées de
Femmes - Pouvoir - Histoire

Qu'est-ce qui leur a fait faire abstraction de l'article 74 alinéa 4 CF, qui réserve aux cantons le droit de légitérer en matière de suffrage féminin? Qu'est-ce qui leur a fait abandonner l'interprétation «historique» du mot «Landsleute» qu'utilise la Constitution appenzelloise en faveur d'une interprétation plus large, plus dynamique, plus actuelle?

La réponse est simple: c'est l'adoption, en 1981, de l'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale, auquel le TF reconnaît la portée d'un droit fondamental.

Egalité formelle, égalité matérielle

Une fois le droit de vote plus ou moins acquis partout en Suisse, vint la deuxième phase de l'égalité constitutionnelle entre les sexes: l'article 4 alinéa 2 de la Constitution: «L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»

Une fois ancré dans la Constitution, ce principe donna lieu – et donne encore lieu – à toute une série de lois nouvelles, en particulier la loi sur l'égalité, dite L'Eq, destinées à permettre que l'égalité entre femmes et hommes ne soit pas seulement une phrase écrite dans un document, si fondamental soit-il, mais aussi une réalité.

La révision actuelle

Les législateurs n'en ont pas fini de se débattre avec le problème de l'égalité. Dans le cadre des travaux actuellement en cours de révision de la Constitution, le concept d'égalité a fait cette année l'objet de nombreux débats au Parlement. Si nous sommes tous bien d'accord que nous sommes tous bien égaux, le principe d'interdiction de discriminer relance les disputes. Faut-il citer toutes celles et ceux qui sont susceptibles d'être discriminés (femmes, enfants, handicapés, pauvres, etc.); faut-il citer la cause possible de discrimination (sexe, âge, capacités physiques ou mentales, etc.), ou faut-il se contenter séchement de l'énoncé lapidaire: «Nul ne doit subir de discrimination»?

Dossier

La féminisation, encore

Dernière pierre d'achoppement des femmes avec la Constitution: la langue, et en particulier les langues français et italienne. Tel que prévaut le projet actuel, le féminin est absent du texte français et italien, alors qu'il apparaît dans le texte allemand, celui-ci étant entièrement féminisé. Dans le projet de version française, il y a à l'article 7 (celui sur l'égalité, justement!) un report en bas de page qui indique que: «Dans la Constitution, les termes génériques tels qu'être humain, personne ou Suisse, ainsi que les fonctions telles que juge, officier ou député s'appliquent indistinctement aux personnes des deux sexes.»

Cette note en bas de page est placée à la suite de la phrase: «Tous les hommes sont égaux devant la loi!» Peut-être faudrait-il libeller l'article: «Nul ni nulle ne doit subir de discrimination, mais tout le monde a le droit de se contredire.»

Martine Chaponnière

A Lire encore, en allemand, le cahier 8 de la revue *Olympe Feministische Arbeitshefte zur Politik*, 1848-1998 Frauen im Staat. Mehr Pflichten als Rechte.

Exposition

Exposition itinérante Tolérance sera à Chiasso
**I giardini pubblici in via Comacini
du 9 octobre au 22 novembre**

Responsable Claudia Cattaneo
Zurich, tél. 01/440 5151
E-mail: Toleranz@access.ch

Tour de ville

Femmes Tour et Femmes de Théâtre

Reprise exceptionnelle du tour de ville théâtralisé:

Sur les traces d'Amélie Munier-Romilly et de ses contemporaines.

Mardi 6 octobre et jeudi 8 octobre

17h30 (durée env. 1h30)

Départ: place de la Taconnerie

Prix: Fr 15.-

Réservation:

Femmes Tour/Archives de la Vie Privée
Tél. 022/ 301 10 31.

150 ans de rébellion des Américaines

«Nous pensons qu'il est évident que les hommes et les femmes sont cré-e-s égales et égaux...» Les féministes américaines célèbrent cette année les 150 ans de la Déclaration de Seneca Falls. Dans cette petite ville de l'Etat de New York, une poignée de femmes s'est réunie en 1848 pour réécrire à leur manière la Déclaration d'indépendance de 1776 qui avait déclenché la Révolution américaine. MS Magazine consacre la majeure partie de son numéro de juillet à cette déclaration féministe et à ses effets sur l'évolution de la société américaine. Le texte de cette «Déclaration des sentiments» est superbe et pourrait être appris par cœur comme le credo des revendications féministes. Tout y est, jusqu'à la position inférieure réservée aux femmes dans les Eglises, jusqu'à l'effet destructeur sur leur psychisme de leur dépendance constante, jusqu'à l'inégalité fiscale...

Le numéro illustre l'histoire de la pensée révolutionnaire féministe depuis lors, avec un lexique des femmes rebelles qui ont repris la lutte pour l'égalité, les «bad, bad girls». Pourquoi «bad»? Parce qu'elles ont été ridiculisées, vilipendées, accusées de créer le scandale... On y trouve, par exemple, Amelia Bloomer, cette éditrice du premier journal féministe américain, *Le Lys*, sorti en 1849 à Seneca Falls. Elle a été ridiculisée pour avoir créé les culottes bouffantes qui portent son nom et qui ont permis aux femmes de faire du sport. Le lexique se termine par Victoria Woodhull, qui s'est portée candidate à la présidence des Etats-Unis en 1872, alors que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote.

«You have come a long way but there is a long way to go, baby!» Les femmes américaines n'ont toujours pas obtenu un article constitutionnel qui donne une base juridique à l'égalité. La maternité n'est pas non plus assurée et la Convention des Nations Unies sur la non-discrimination à l'égard des femmes n'a pas encore été ratifiée par le Sénat.

En Suisse

Nous avons suivi le parcours proposé dans les trois tentes de l'exposition «Tolérance», montée à l'occasion de la célébration des 150 ans de l'Etat fédéral.

Pour une femme, c'est une visite qui mène à travers les différents stands historiques de la première tente (la deuxième est consacrée à la tolérance et la troisième aux activités des associations locales, conférences, jeux de rôles, animations, etc.), une clé à la main, jusqu'au jour où les femmes suisses obtiennent le droit de vote et là, votre clé vous ouvre enfin l'entrée directe. L'effort des pionnières est reconnu avec, entre autres, le nom de Hélène von Mühlen. Pour les juifs, les gitans, les demandeurs d'asile, les chômeurs, c'est une autre clé qu'il faut. Notre conclusion du parcours qui mène à la nouvelle Constitution? Veillons à ce que les femmes ne manquent pas le coche.

Odile Gordon-Lennox



A consulter

L'Histoire **H** avec **masculin**

Le DHS, Dictionnaire historique de la Suisse, propose en guise de première parution plus de 8000 articles sur Internet.

Cette entreprise gigantesque, dont le financement est assuré par la Confédération, a débuté il y a dix ans. Le but du projet est de donner un nouveau regard sur l'histoire suisse en tenant compte des recherches les plus récentes.

Dans ce dictionnaire, qui représente le bilan des recherches actuelles en histoire suisse, on peut légitimement se poser la question de la place réservée aux femmes.

A première vue, il s'agit d'une question embarrassante. Par manque d'espace, des choix ont été opérés. Par exemple, le dictionnaire ne tient compte que des personnes qui sont nées avant 1936; autant dire que cela limite l'histoire qui concerne les femmes. Deuxièmement, les recherches sur les femmes des XVIIe et XVIIIe siècle sont peu nombreuses.

Heidi Lüdi-Pfister, collaboratrice scientifique du DHS, explique que les collaborateurs ont décidé d'une voie médiane entre deux extrêmes: ne donner qu'une place marginale aux femmes comme dans le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, édité entre 1921 et 1934, ou en faire un dictionnaire spécialisé sur ce thème.

Concrètement, dans les articles sur les familles, plusieurs femmes sont mentionnées avec leur propre identité. Dans les articles biographiques, beaucoup de femmes ayant participé au mouvement d'émancipation trouvent une place. Elles sont aussi présentes dans les articles thématiques.

Mais ne nous leurrions pas, l'histoire, reste encore, en cette fin de siècle, une histoire très masculine.

Corinne Doret

Pour consulter les 8000 articles sur Internet: www.dhs.ch

A voir Bourgeois mais pas égaux

Le Musée Neuhaus, à Biel, consacre une part importante de sa dernière exposition au rôle de la femme dans la bourgeoisie du XIXe siècle. Une bourgeoisie qui a vu se développer de nouvelles structures familiales au sein desquelles le rôle social des femmes a été redéfini.

L'égalité entre la femme et l'homme est encore loin d'être entrée dans les mœurs. Néanmoins, en parcourant l'actuelle exposition du Musée Neuhaus: «Manufactures et bonnets de dentelle – La bourgeoisie de Biel au XIXe siècle», force est de constater que la situation de la femme s'est améliorée.

Au siècle dernier, les hommes dominent la vie publique, exercent une profession, s'engagent en politique, participent aux activités associatives. Le rôle de leurs épouses se limite à la gestion du ménage, à l'éducation des enfants et aux devoirs de représentation, les domestiques les déchargeant des gros travaux.

Mais le travail et le zèle sont les piliers de leur classe sociale. En brodant et en exécutant d'autres travaux à l'aiguille typiquement féminins, les femmes issues de la bourgeoisie donnent la preuve de leur assiduité. En même temps, elles manifestent leur position sociale élevée en ne travaillant pas pour de l'argent, mais uniquement pour les bonnes œuvres et le plaisir moral que le travail procure...

Quant aux plaisirs des sens, les bourgeois peuvent certes se pâmer devant un coucher de soleil ou se laisser bercer par une sonate, mais pas question de délices nuptiaux. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, le mariage n'est pas précisément le cadre d'un érotisme échevelé. Et aux incrédules, le Musée Neuhaus propose de jeter quelques coups d'œil polissons dans des trous de serrure.

L'exposition biennoise met aussi en évidence le nouveau mode de vie des bourgeois, en soulignant le passage de la «grande maison» au nid familial, séparant clairement habitat et travail, vie publique et privée. La famille en



Représentation symbolique du couple bourgeois du XIXe siècle. Le mari domine la femme.

tant que sphère privée et intime est en effet une invention de cette bourgeoisie moderne, dont le noyau était constitué par les fabricants ambitieux de la nouvelle ère industrielle. La bourgeoisie marqua le XIXe siècle sur des plans très divers: elle créa de nouvelles structures politiques et fut l'instigatrice de l'industrialisation.

Jusqu'à quel point notre société est-elle encore empreinte des traditions de la bourgeoisie de l'ère industrielle, et quel sera le rôle des normes et des valeurs bourgeoises à l'avenir? Ce sont là des interrogations auxquelles l'exposition ne fournit pas de réponses. A chacun de réfléchir et de trouver ses propres conclusions.

Divisée en quatre parties, l'exposition, outre le rôle de la femme et de la famille bourgeoise, traite de l'univers masculin dans la vie politique, économique et associative et illustre le goût de la bourgeoisie en matière d'arts. Pour terminer, les visiteurs peuvent s'imprégner du charme de l'habitat bourgeois du XIXe siècle. Un catalogue illustré, composé d'articles en français et en allemand accompagne l'exposition.

Nicole Hager Oeuvray

**Musée Neuhaus,
promenade de la Suze 26, Biel.
Jusqu'au 25 octobre.**

L'Histoire au féminin

En août dernier, le jour où le Conseil fédéral rendait publique sa position sur l'avortement, un journaliste me téléphonait tout affolé pour me demander si je pouvais lui fournir, sur le champ – un historique de l'avortement. Ah, si j'avais eu «*Femmes Pouvoir Histoire*», le dossier d'information qu'a publié en septembre la Commission fédérale pour les questions féminines, j'aurais au moins pu dire: «Mais certainement, Monsieur. J'ai tout ce qu'il vous faut et, en plus, vous avez à peine besoin de lire.»

Hyper utile!

Tout y est: les dates, les événements marquants, c'est clair, net et précis. Et pas seulement sur l'avortement, bien sûr: puisque le dossier est publié pour commémorer le 150e anniversaire de l'Etat fédéral, c'est toute l'histoire des femmes suisses depuis 1848 qui nous est contée, regroupée en 14 chapitres thématiques (égalité de salaires, AVS, violence, assurance maternité, droits politiques, droit de la nationalité, mouvement féministe, etc.) sous forme chronologique. A telle date, il s'est passé ça. Voilà. C'est passionnant à lire d'une traite, mais si vous n'avez pas le temps, sachez que la présentation des chapitres sous forme de feuillets thématiques facilite la recherche d'un fait précis.

Pour avoir une brève idée de l'ensemble de l'histoire des femmes suisses, il y a encore un très joli poster en couleurs format A1 où figurent les dates marquantes. Bonne nouvelle, tout ça existe aussi en français et en italien, si vous voyez ce que je veux dire... Journalistes chérirs, quand l'assurance maternité aura trouvé un semblant de résolution, rien, pas même le fait d'avoir eu entre-temps les cheveux tout blancs, ne vous excusera de faire un seul téléphone à une pauvre pékine pour avoir l'historique de cette interminable saga.

Et si c'est utile pour les journalistes, c'est utile pour tout le monde: non seulement, évidemment, pour celles et ceux qu'intéresse l'histoire des femmes, mais aussi – et peut-être surtout – les personnes qui ne s'y intéressent pas: profs, élèves, politiciens, et j'en passe. La chrono est tellement bien faite qu'avec un effort quasi nul, ils auront l'air calés.

(mc)

Femmes Pouvoir Histoire. Événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998, édité par la Commission fédérale pour les questions féminines, Berne, 1998, 12 francs. A commander à l'OCFIM, 3000 Berne (no de commande: 301 911 1f). Gratuit pour les personnes travaillant dans le domaine de l'éducation, de la formation ou de la science, ainsi que pour les organismes sans but lucratif (attestation nécessaire).